

Liste indépendante pour la qualité scientifique de la recherche et de l'enseignement Profession de foi 2023

Attachés à la qualité scientifique de l'Université française, les candidates et les candidats qui se présentent à vos suffrages sur la « Liste indépendante pour la qualité scientifique de la recherche et de l'enseignement » entendent réaffirmer leur attachement au rôle essentiel du CNU en tant qu'instance de régulation nationale. Le CNU est un organisme élu pour les deux tiers de ses membres, sollicité tant par les Universités que par sa tutelle pour des missions qui ne cessent de s'accroître :

- qualification des candidat(e)s aux postes de maîtres et maîtresses de conférences et de professeur(e)s d'Université ;
- congé pour recherche
- promotion et évolution des carrières des universitaires ;
- attribution de la prime individuelle ou RIPEC ;
- expertise pour l'HCERES.

Une évaluation nationale par des pairs est nécessaire pour pallier les effets d'une position parfois marginale de l'histoire, de l'histoire de l'art et de la musicologie dans nos Universités.

Pour chacune de ces missions, les candidates et candidats de notre liste s'engagent :

- à respecter une **stricte impartialité**, à faire abstraction de toutes considérations autre qu'objectives et scientifiques, et à être ainsi vigilants sur **les critères qui président aux procédures de qualification et de promotion** ainsi qu'à l'évolution des carrières ;
- à veiller à l'**équilibre entre les différentes composantes de la 22^e section** – histoire de l'art moderne et contemporain, histoire contemporaine, histoire moderne, musicologie –, en tenant compte de la spécificité de chacune, notamment dans l'examen des dossiers de promotion de nos collègues ou d'attribution des primes individuelles ;
- à favoriser la **pluralité, l'originalité et la diversité des approches et thématiques historiographiques, aussi bien que des parcours**, encourageant aussi les recherches mettant en œuvre des outils numériques ;
- à **défendre la place de l'histoire et de l'histoire de l'art dans les unités de recherche présentes dans les Universités**, dès lors que disparaissent les anciennes équipes d'accueil. C'est notre rôle au sein des comités HCERES de défendre le travail de nos collègues face aux aléas des financements par leur tutelle, parfois enclines à diluer la spécificité de l'histoire et de l'histoire de l'art dans des entités larges, au nom d'une interdisciplinarité imposée et peu pensée, le plus souvent pour des raisons budgétaires.

Au-delà de l'histoire et de l'histoire de l'art, l'enjeu est le maintien de la place des sciences humaines et sociales au sein des Universités – par des créations de postes d'enseignant(e)s chercheur(e)s permettant de répondre aux besoins en matière d'enseignement, alors que le fonctionnement des universités repose de façon croissante et abusive sur le recours à des enseignants vacataires ou à des heures complémentaires mal rémunérées, ainsi que par des formations et des financements plus importants. Aussi, notre section du CNU ne doit pas se limiter à ses missions obligatoires. Elle doit également veiller à valoriser nos disciplines, les docteur(e)s qu'elle qualifie, aussi bien qu'au rayonnement de l'Université. Nous soutenons les propositions suivantes :

- une **amélioration des conditions de travail** qui se détériorent chaque année davantage. Une telle amélioration passe notamment par l'augmentation notable des congés pour recherche qui permettent d'entreprendre des projets ambitieux.
- une **reconnaissance plus forte du doctorat de l'Université**, bien mieux valorisé hors de nos frontières, par la possibilité de promouvoir les docteur(e)s, notamment à des postes de la haute fonction publique ;
- notre section du CNU doit être très attentive à **préserver les exigences propres au doctorat**, reposant sur des travaux de recherche originaux.
- une **harmonisation**, au sein même de notre section et entre nos disciplines, **de la procédure d'HDR** afin de faciliter la promotion des maîtres et maîtresses de conférences et équivalents ;
- le **maintien des concours** de recrutement pour l'enseignement (CAPES, Agrégations...) et de leur contenu disciplinaire, et la **promotion de l'histoire de l'art et de la musicologie** dans les programmes de collège et lycée ;
- une revalorisation des carrières d'enseignant(e)s-chercheur(e)s par, entre autres, un accroissement sensible des possibilités de promotion et du nombre des **primes individuelles**.

Si le système de primes ou le principe des primes individuelles ne constitue à nos yeux qu'une revalorisation très imparfaite et peu satisfaisante des carrières, **les représentantes et représentants de notre liste, afin de veiller à une allocation plus juste, entendent proposer** aux élus et élues des autres listes, et au-delà de la 22^e section, plusieurs mesures possibles : l'extension de la durée des primes individuelles afin de prendre en compte les spécificités des sciences humaines et sociales en termes de production scientifique (publication de monographies) ; la prise en compte des congés maternité pour la prolongation de la prime comme pour l'examen des dossiers ; la poursuite de l'octroi automatique, en dehors de tout contingent, d'une prime ou de son équivalent en décharge horaire, aux collègues nouvellement élus qui sont passés à travers le filtre de trois concours (soutenance, CNU, concours de recrutement) et ont ainsi déjà démontré la qualité de leur dossier scientifique.

Notre **indépendance** vise à ne dépendre d'aucune instance centrale politique et syndicale, avec pour unique objectif de défendre, en toute liberté, l'Université contre des politiques qui, depuis trop d'années, l'affaiblissent au lieu de la renforcer.